



Évaluation des compétences

Cette étape sert à :

Vous inscrire au processus de la RAC, à acquitter les coûts préalablement indiqués selon les modalités convenues, c'est-à-dire 2\$/heure du cours reconnu associé à la compétence (frais additionnels pour les non-résidents du Québec).

Valider les compétences que vous désirez vous faire reconnaître et qui ne l'ont pas été de facto. L'évaluation peut se faire de plusieurs façons : entrevue collective, rencontre individuelle, test pratique, observation en milieu de travail, etc.

Recevoir un tableau de la formation manquante et des différentes modalités d'acquisition possibles. On appelle formation manquante, les éléments qui peuvent vous manquer pour atteindre complètement une compétence telle qu'elle est définie dans le programme où vous êtes inscrit. Ainsi, la formation que vous aurez à suivre ne concernera que ces éléments manquants; vous n'aurez donc pas nécessairement à reprendre tout un cours.



Démarche de formation manquante et sanction

Cette étape sert à :

Réaliser votre formation manquante. La formation pourra se faire de plusieurs façons selon les besoins : formation sur mesure, formation en ligne, intégration au DEC régulier, à une AEC, lectures, travaux personnels.

Suite à l'évaluation positive de cette formation, vous serez en mesure de recevoir votre diplôme.

Qui peut bénéficier d'une démarche de reconnaissance des acquis?

Toute personne ayant une expérience significative, soit par des apprentissages en milieu de travail ou au plan personnel peut bénéficier de la démarche proposée. Les personnes intéressées doivent satisfaire aux conditions d'admission du programme concerné et démontrer leur capacité à faire valoir leurs compétences en lien avec ce programme. Chaque dossier fait l'objet d'une étude individualisée.



La reconnaissance des acquis et des compétences est un moyen qui permet d'évaluer et de reconnaître officiellement ce que les individus savent faire et ont appris grâce à diverses expériences de vie ou de travail, peu importe où, quand et comment ils ont acquis leurs compétences. Ainsi, ils peuvent améliorer leur situation sur le marché du travail, obtenir un emploi ou une promotion, obtenir une reconnaissance officielle (bulletin, relevé de notes, diplôme), poursuivre ou finaliser une formation sans réapprendre ce qu'ils savent déjà.



Misez sur vous

Faites valoir votre expérience

Obtention d'un diplôme collégial

- DEC Gestion de réseaux informatiques
- DEC Informatique de gestion
- AEC Architecture et gestion de réseaux
- AEC Programmeur-analyste Oracle-Java
- AEC Perfectionnement Programmeur-analyste Oracle-Java
- AEC Supervision en entreprise
- AEC Techniques d'accueil et de réception en hôtellerie
- AEC Techniques d'accueil et de service en restauration
- AEC Techniques en récréotourisme



Campus de Québec 1300, 8^e Avenue, Québec (QC) G1J 5L5 Téléphone : 418.647.6607 Télécopieur : 418.647.6797 www.climoilou.gc.ca

Une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences c'est quoi ?

C'est une démarche qui permet aux personnes de :

- faire valider leurs acquis scolaires au regard d'un programme d'études collégiales;
- faire reconnaître leurs acquis extrascolaires au regard des compétences attendues pour l'exercice des fonctions de travail;
- recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée.

Une vision de formation qui s'appuie sur des principes reconnus

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux standards et exigences attendus pour l'obtention d'un diplôme collégial.

Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes reliés à la reconnaissance des acquis, à savoir :

- une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède;
- une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans un autre lieu, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage;
- une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

En ce qui concerne l'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis, il est important :

- que cette évaluation porte sur les apprentissages réalisés et non sur les années d'expérience (l'expérience, à elle seule, n'est pas garante de l'intégration des apprentissages);
- que le candidat ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis extrascolaires;
- que l'évaluation vise la transparence, qu'elle soit juste et équitable par rapport aux personnes qui ont déjà fait des études pour l'obtention de ces titres d'emploi.



1)

Accueil et information sur la reconnaissance des acquis

Cette étape sert à :

- informer la clientèle sur l'ensemble du processus;
- informer sur les solutions possibles selon le type de diplôme concerné;
- informer sur le cheminement à suivre et les documents à fournir;
- informer sur la structure tarifaire;
- distribuer les formulaires à remplir par les personnes intéressées.

NB: Les rencontres individuelles ou collectives sont obligatoires.

2)

Dépôt du dossier

Vous déposez votre dossier en prenant soin d'inclure tous les documents requis :

- certificat de naissance (où figurent les noms des parents) ou preuve de statut de résident du Québec;
- relevé de notes et diplômes d'études secondaires (évaluation comparative des études effectuées hors Québec ou Avis d'équivalence émis par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;
- relevés de notes du collégial et relevé de notes universitaire, s'il y a lieu);
- certifications ou cours non crédités (s'il y a lieu);
- preuve de la réussite du cours Mathématique 536 ou l'équivalent (pour la RAC en informatique seulement);
- lettre d'intention et curriculum vitae détaillé;

Vous devez également payer les frais d'inscription de 145\$* (DEC) - 90\$* (AEC), non-remboursable, pour les droits d'admission et d'analyse du dossier (*montant additionnel pour les non-résidents du Québec).



Évaluation du dossier de candidature

Cette étape sert à :

Vérifier les équivalences et les substitutions qui peuvent vous être accordées suite à l'analyse de votre dossier scolaire. Ceci consiste à analyser les formations que vous avez suivies antérieurement pour identifier les cours qui pourraient vous êtres reconnus automatiquement dans le programme d'informatique où vous êtes inscrit.

Remplir un questionnaire d'autoévaluation personnalisé pour les compétences que vous voulez vous faire reconnaître. Ce questionnaire vous permet d'expliquer, simplement, en répondant à des questions pratiques, ce que vous êtes capable de faire et le contexte où vous l'avez déjà fait.

Suite au questionnaire d'autoévaluation, un spécialiste du domaine vous rencontrera pour valider vos réponses, les compléter, etc.

À la fin de cette étape, vous recevrez un bilan de votre candidature indiquant :

- les équivalences et substitutions qui vous sont accordées;
- les compétences qui vous sont de facto accordées;
- les compétences qui devront être évaluées et les formes que prendront ces évaluations:
- les coûts reliés à la suite du processus.